Mieux amÃ©nager les territoires face aux risques naturels

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
March 2021

Le concours d'idÃ©es du programme AMITER s'adresse aux architectes, urbanistes et paysagistes avec pour objectif de mieux amÃ©nager les territoires en mutation exposÃ©s aux risques naturels. Il s'agit donc de faire Ã©merger des projets adaptÃ©s aux risques naturels auxquels sont exposÃ©s les 9 territoires prÃ©sÃ©lectionnÃ©s et des solutions pour rÃ©duire leu vulnÃ©rabilitÃ© et amÃ©liorer leur rÃ©silience.

Le territoire national est exposÃ© Ã des risques naturels majeurs, susceptibles de s'aggraver avec le changement climatique, comme la hausse du niveau de la mer, l'accroissement des mouvements de terrains ou encore l'augmentation des Ã©pisodes dits cÃ©venols. Le programme intervient dans la continuitÃ© des deux Ã©ditions du Grand Prix d'amÃ©nagement en terrains inondables constructibles initiÃ© par le ministÃ¨re de la Transition Ã©cologique et le Plan urbanisme construction architecture (PUCA). Lors de la premiÃ¨re Ã©tape du programme AMITER, 43 collectivitÃ©s ont rÃ©pondu Ã l'appel Ã manifestation d'intÃ©rÃªt ; 9 ont Ã©tÃ© retenues, en fÃ©vrier 2020, en raison de l'exemplaritÃ© et de l'in des problÃ©matiques soulevÃ©es au regard des objectifs de l'AMI. Cette seconde Ã©tape du programme, qui dÃ©bute le 15 fÃ©vrier 2021, consiste en un concours d'idÃ©es. Sur chacun des 9 sites, l'objectif est de faire Ã©merger des solutions d'adaptation au changement climatique, en faisant du risque un levier et non plus une contrainte. L'appel Ã candidatures consiste en une note d'intention visant Ã retenir pour chacun des sites au maximum 8 Ã©quipes pluridisciplinaires (architecture, amÃ©nagement, risques, paysages...). Les dossiers de candidature sont Ã dÃ©poser en ligne au plus tard le 25 mars 2021. Une derniÃ¨re phase, celle de l'Ã©laboration des propositions, dÃ©butera mi-mars et sera nourrie par des visites de site et le partage des donnÃ©es et Ã©tudes listÃ©es dans chacun des dossiers de site.

Programme AMITER